#### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE

<u>Présents</u>: JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, M. VOISE Damien, Mme TRECOURT.

<u>Excusés</u>: DUBOIS Frédéric, Mme VANDENEECKHOUTTE Isabelle donne pouvoir à Mme NUNINGER et PELLETIER Béatrice donne pouvoir à M. BERTHAUD.

Absent : PUYFAGES Mickaël

Secrétaire de séance : PERNOT Martine

Le quorum est atteint.

#### Ordre du jour de la séance :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 octobre 2023

#### Délibérations :

- Paiement des investissements avant le vote des budgets
- > Validation du programme de travaux d'assainissement
- Délibération pour solliciter une subvention DETR concernant les travaux d'assainissement
- Délibération pour solliciter une subvention dotation Jura concernant les travaux d'assainissement
- Délibération pour solliciter une subvention à l'agence de l'Eau concernant les travaux d'assainissement
- Redevance assainissement, part communale
- Facturation semestrielle des emplacements de marché

#### Informations diverses:

- Droit de préemption
- PCS (plan communal de sauvegarde)
- Assainissement
- Cadeau des anciens
- Composteurs
- Convention avec la commune de La Charme
- Questions et informations diverses
- Date de la prochaine réunion de la commission voirie
- Date du prochain conseil municipal

#### Ouverture séance : le 14 novembre 2023 à 20h30

✓ Approbation du procès-verbal du 24 octobre 2023 avec 11 voix pour, 1 voix contre (Mme NUNINGER) et 1 abstention (Mme VANDENEECKHOUTTE par pouvoir donné à Mme NUNINGER)

#### Délibérations :

Paiement dépenses d'investissement en 2024 avant vote du budget 2024.

M. Le Maire présente le dossier,

#### Vu l'article L1612-1 du CGCT,

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la Commune et dans l'attente du vote du budget 2024, il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget principal 2023.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal avec 13 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, M. VOISE Damien, Mme TRECOURT, Mme VANDENEECKHOUTTE Isabelle par pouvoir donné à Mme NUNINGER et PELLETIER Béatrice par pouvoir donné à M. BERTHAUD):

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget principal 2023 comme suit :

Rappel budget

Montant autorisé

2023

(maxi 25%)

Chapitre 21 immobilisations corporelles

426 800 €

106 700 €

## Paiement dépenses d'investissement en 2024 avant vote du budget assainissement 2024

M. Le Maire présente le dossier,

#### Vu l'article L1612-1 du CGCT,

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la Commune et dans l'attente du vote du budget assainissement 2024, il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget assainissement 2023.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal avec 13 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, M. VOISE Damien, Mme TRECOURT, Mme VANDENEECKHOUTTE Isabelle par pouvoir donné à Mme NUNINGER et PELLETIER Béatrice par pouvoir donné à M. BERTHAUD):

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget assainissement 2023 comme suit :

Rappel budget

Montant autorisé

2023

(maxi 25%)

Chapitre 21 immobilisations corporelles

70 000 €

17 500 €

#### Paiement dépenses d'investissement en 2024 avant vote du budget « lotissement Champrond » 2024

M. Le Maire présente le dossier,

#### Vu l'article L1612-1 du CGCT,

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la Commune et dans l'attente du vote du budget « lotissement Champrond » 2024, il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2023.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal avec 13 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, M. VOISE Damien, Mme TRECOURT, Mme VANDENEECKHOUTTE Isabelle par pouvoir donné à Mme NUNINGER et PELLETIER Béatrice par pouvoir donné à M. BERTHAUD):

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget « lotissement Champrond » 2023 comme suit :

Rappel budget

Montant autorisé

2023

(maxi 25%)

Opérations ordre transfert entre sections (040)

123 570 €

30 892.50 €

# Mise en conformité du réseau d'assainissement : Approbation de l'avant-projet sommaire

M. Le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Sommaire relatif à la mise en conformité du réseau d'assainissement,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'échéancier des travaux fourni par le cabinet d'étude ARTELIA d'un montant de 1 953 890€ HT,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 13 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, M. VOISE Damien, Mme TRECOURT, Mme VANDENEECKHOUTTE Isabelle par pouvoir donné à Mme NUNINGER et PELLETIER Béatrice par pouvoir donné à M. BERTHAUD):

- Approuve le programme de l'avant-projet sommaire relatif à la mise en conformité de l'assainissement
- approuve le coût prévisionnel des travaux d'un montant de 1 953 890€ HT
- autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

# Délibération pour solliciter une demande de subvention de dotation d'équipements des territoires ruraux concernant la remise en conformité du réseau d'assainissement

M. Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer la mise en conformité du réseau d'assainissement de la commune,

Vu l'échéancier des travaux fourni par le cabinet d'étude ARTELIA d'un montant de 1 953 890€ HT,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 13 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, M. VOISE Damien, Mme TRECOURT, Mme VANDENEECKHOUTTE Isabelle par pouvoir donné à Mme NUNINGER et PELLETIER Béatrice par pouvoir donné à M. BERTHAUD):

- adopte l'opération de mise en conformité du réseau d'assainissement et arrête les modalités de financement
- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise M. Le Maire à demander une subvention de dotation d'équipements des territoires ruraux
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

# Délibération pour solliciter une demande de subvention à l'agence de l'eau concernant la remise en conformité du réseau d'assainissement

M. Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer la mise en conformité du réseau d'assainissement de la commune,

Vu l'échéancier des travaux fourni par le cabinet d'étude ARTELIA d'un montant de 1 953 890€ HT,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 13 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, M. VOISE Damien, Mme TRECOURT, Mme VANDENEECKHOUTTE Isabelle par pouvoir donné à Mme NUNINGER et PELLETIER Béatrice par pouvoir donné à M. BERTHAUD):

- adopte l'opération de mise en conformité du réseau d'assainissement et arrête les modalités de financement
- autorise M. Le Maire à demander une subvention à l'agence de l'eau
- approuve le plan de financement prévisionnel
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

## Coût du projet

| Postes de dépenses                          | Montant HT |
|---|------------|
| Mise aux normes du système d'assainissement | 1 953 890€ |

### Plan de financement prévisionnel

| Financeurs  | Sollicité ou acquis | Montant HT | Taux |
|---|---------------------|------------|------|
| Etat (DETR-DSIL-FNADT)                                | Sollicité           | 781 556€   | 40 % |
| Autre subvention État<br>A préciser : Agence de l'eau | Sollicité           | 781 556€   | 40%  |
| Sous-total  |                     | 1 563 112€ |      |
| Autofinancement                                       |                     | 390 778€   | 20%  |
| Coût HT PREVISIONNEL                                  |                     | 1 953 890€ |      |

Délibération pour solliciter une demande de subvention au Département du Jura concernant la remise en conformité du réseau d'assainissement

La Conseil Municipal ne souhaite pas demander de subvention au Département du Jura, car les conditions demandées par le Département ne sont pas réunies.

## Assainissement collectif, part de la collectivité

M. Le Maire rappelle au conseil Municipal que des travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement de la commune ont été validés pour un montant provisoire de 1 953 890€ HT,

Le Maire rappelle également que la part communale est composée d'une part fixe et d'une part proportionnelle :

- Part fixe annuelle (abonnement): 70 € HT
- Part proportionnelle: 0.90€ HT/m3

M. Le Maire propose aux membres du Conseil de modifier le prix de la redevance comme suit :

- Part fixe annuelle (abonnement): 70 € HT
- Part proportionnelle : 1.20 € HT / m3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 13 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, M. VOISE Damien, Mme TRECOURT, Mme VANDENEECKHOUTTE Isabelle par pouvoir donné à Mme NUNINGER et PELLETIER Béatrice par pouvoir donné à M. BERTHAUD):

- Décide de modifier à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la part communale comme suit :
  - Part fixe annuelle (abonnement): 70 € HT
  - Part proportionnelle : 1.20 € HT / m3
- Autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération
- Charge M. le Maire d'en avertir la SOGEDO

# Facturation des emplacements de marché et de l'électricité

Dossier présenté par M. Le Maire,

Vu la délibération 18/2022,

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des problèmes de facturation sont récurrents pour les emplacements sur le marché et pour les camions pizzas,

- M. Le Maire propose de modifier l'article 7- redevance des conventions comme suit :
  - Forfait calculé sur 52 semaines moins 6 semaines de congés soit sur 46 semaines.

- Le paiement s'effectuera semestriellement. Aucune régularisation pour non-présence ne sera effectuée (sauf départ définitif)
- Le montant de la redevance est de 115€/ semestre pour les emplacements du marché avec utilisation de l'électricité du mercredi et de 276€/ semestre pour les camions pizzas.
- La première facture sera envoyée en janvier la seconde en juillet.
- Un prorata sera calculé pour les personnes arrivant en cours d'année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 13 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme NUNINGER Paule, M. VOISE Damien, Mme TRECOURT, Mme VANDENEECKHOUTTE Isabelle par pouvoir donné à Mme NUNINGER et PELLETIER Béatrice par pouvoir donné à M. BERTHAUD):

- Autorise M. Le Maire à modifier l'article 7 des conventions d'occupation du domaine public comme suit : Forfait calculé sur 52 semaines moins 6 semaines de congés soit sur 46 semaines. Le paiement s'effectuera semestriellement. Aucune régularisation pour non-présence ne sera effectuée (sauf départ définitif)
  - Le montant de la redevance est de 115€/ semestre pour les emplacements du marché avec utilisation de l'électricité du mercredi et de 276€/ semestre pour les camions pizzas.
  - La première facture sera envoyée en janvier la seconde en juillet. Un prorata sera calculé pour les personnes arrivant en cours d'année.
  - Autorise M. le Maire à signer l'avenant
  - Charge M. Le Maire d'en informer les utilisateurs

## <u>Informations Diverses</u>:

- Droits de préemption : Pas de droit de préemption présenté au Conseil Municipal 0
- Plan communal de sauvegarde (PCS): Un groupe de travail va être créé pour élaborer le PCS. Il sera 0 composé de : M. PERRODIN, M. PUYFAGES, M. ROY, Mme PERNOT, Mme CARE-BUISSON, Mme TRECOURT, M. BESSARD, M. BERTHAUD, M. VOISE et Mme MAGDELAINE.
- Assainissement : Un zonage d'assainissement va être effectué pour pouvoir prétendre aux 0 subventions. Un cout supplémentaire est à prévoir.
- Cadeau des anciens : La commission s'est réunie et a décidé pour l'année 2023, d'offrir 40€ en bon 0 d'achat à une personne seule et 50€ pour les couples. Un cadeau sera également offert à tous les résidents de la maison de retraite des Charmettes.
- Composteurs : Une commande groupée de composteurs va être mise en place à compter du 20 0 novembre et jusqu'au 19 décembre. Les inscriptions se feront en Mairie. Les habitants ayant déjà profité d'une commande groupée ne peuvent pas se réinscrire. Le prix d'un composteur est fixé à 30€. La facture sera envoyée directement aux habitants inscrits après livraison des composteurs. Ceux-ci seront à récupérer aux bâtiments des employés communaux, les horaires seront définis ultérieurement.
- Convention avec la commune de La Charme : M. PERRODIN a été invité à présenter au Conseil 0 Municipal de La Charme un projet de convention pour les charges et recettes de l'Eglise et du cimetière. L'ensemble des dépenses de fonctionnement et investissement seraient de 8% à la charge de la commune de La Charme. Les membres du Conseil attendent le procès-verbal de la commune de La Charme.
- Commission voirie: le 24 novembre à 16h30 en Mairie 0
- Date du prochain conseil : Mardi 5 décembre 2023 à 20h30 0

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Levée séance à 22h47